

AVIS

RUR.26.0596.AV-Nature

Demande de dérogation (renouvellement) émanant de la SA Grottes de Han concernant la poursuite du projet de réintroduction de Cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) en Famenne afin de permettre le redéploiement de cette espèce dans les zones herbagères de Wallonie

Avis adopté le 18/09/2026

DONNEES INTRODUCTIVESDemande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 04/09/2026
Références : DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/20260904

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 15 septembre 2026

Brève description du projet et de son contexte

Le projet, initié en 2019 par le Domaine des Grottes de Han en collaboration avec l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB), vise à rétablir une population nicheuse et migratrice de Cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) en Famenne. Cette région présente un biotope herbager de fond de vallée très favorable à l'espèce (prairies humides de l'ancienne Chavée, plaines de la Wimbe, de Lessive et d'Eprave). La précédente dérogation étant arrivée à expiration, cette nouvelle demande vise à poursuivre le programme pour une durée de 5 ans (du 03/08/2026 au 31/12/2031).

Avis

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 15 septembre 2025 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" (PRSN) **accepte** que soit octroyée la dérogation sollicitée par le Domaine des Grottes de Han pour la période 2026-2031, afin de permettre la poursuite du programme de renforcement de la population de Cigognes blanches en Famenne.

Le PRSN relève le succès avéré du projet malgré les retards initiaux liés à la crise sanitaire. Le demandeur a démontré sa maîtrise zootechnique en adaptant ses infrastructures (sécurisation anti-nuisibles) et ses méthodes d'élevage (alimentation mixte) pour optimiser le taux de survie des poussins. Le lâcher et la migration réussie de 12 cigognes, dont le parcours a été validé par balises GPS jusqu'en Afrique subsaharienne (Mali), confirment la viabilité scientifique de l'opération.

Le PRSN insiste par ailleurs sur les conditions d'exécution nécessaires pour assurer la rigueur scientifique du projet d'une part, et sa portée didactique d'autre part :

- Poursuite du suivi scientifique et du baguage : tous les jeunes nés au Domaine et destinés au lâcher feront l'objet d'un baguage systématique sous la supervision de l'IRSNB (programme BeBirds). Le suivi par balises GPS des individus sera poursuivi afin d'alimenter la banque de données de l'administration (DEMNA).
- Mesures de sensibilisation du public : le Domaine des Grottes de Han poursuivra ses actions de communication, d'information et d'éducation relative à l'environnement (ErE) auprès des visiteurs et des écoles, en mettant en avant les objectifs du projet, les données de migration récoltées et le bénéfice global de ce retour pour la biodiversité des plaines herbagères wallonnes.



Marc DUFRÊNE
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »